

Livret de l'étudiant-e

Licence d'Administration Publique

ANNEE 2021-2022

IPAG

20 rue Duquesne – CS93837

29238 Brest Cedex 3

Tél : (00 33 2) 98 01 63 62

ipag@univ-brest.fr

www.univ-brest.fr/ipag

Bienvenue à l'IPAG de Brest !

Nous vous souhaitons une excellente année universitaire.

Le présent livret regroupe la maquette de la formation ainsi que les plans de cours des différents enseignements et compétences associées.

Vous y trouverez également les personnes que vous pourrez contacter à l'IPAG.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter notre site internet <https://nouveau.univ-brest.fr/ipag/>

Vos contacts

Directeur : Daniel LE GUYADER	daniel.leguyader@univ-brest.fr
Directeur Adjoint : Jacques SERBA	jacques.serba@univ-brest.fr
Directeur des études : Pierrick LE JEUNE	pierrick.lejeune@univ-brest.fr
Responsable administrative, financière et de scolarité : Nathalie LE MIGNON	02.98.01.63.34
Gestionnaire de scolarité : Laurence BILLANT	02.98.01.63.62
Suivi des stages : Joëlle KERMAIDIC	02.98.01.63.52
Documentaliste : René BERNICOT	02.98.01.68.82

Email :

scolarite.ipag@univ-brest.fr

Adresse postale :

I.P.A.G

20 rue Duquesne

C.S. 93837

29238 BREST Cedex 3



SOMMAIRE

	Page
- Maquette	8
- Plans de cours	11
- UE 15-16 Problèmes politiques et sociaux contemporains	12
1- Questions d'actualité	
2- Culture Générale-Conférence de méthode-Oral	
- UE 25-26 Droit Public	14
1- Droit Constitutionnel	
2- Droit Administratif	
3- Droit de l'Union Européenne	
- UE 35-36 Finances publiques	25
- UE 45-46 Economie	26
1- Introduction : Objet et méthode des « Sciences Economiques »	
2- Les grandes questions économiques contemporaines	
3- Monnaie et financement de l'économie	
- UE 55-56 Projet Vie Professionnelle	29
1- Note de synthèse/Cas pratique	
2- Anglais	
3- Stage	
- UE 65 UE Libre	32
1- Histoire	
2- Institutions administratives	
3- Droit civil	
- Cours obligatoires - Non soumis à évaluation	37
1- Droit civil	
2- Histoire	
3- Géopolitique du développement	

- Modalités de contrôle de connaissances	39
- Règlement examens	46
- Calendrier universitaire IPAG	49

MAQUETTE

Maquette Licence d'Administration Publique

INTITULE	CM	TD	ECTS	Intervenants
SEMESTRE 5				
<u>UE 15: Problèmes politiques et sociaux contemporains</u>				
<i>Questions d'actualité</i>	20			Y. Marchand
<i>Culture Générale-Conférence de méthode-Oral</i>	10	24		J.P. Bernicot
Total	30	24	8	
<u>UE 25: Droit Public</u>				
<i>Droit Constitutionnel</i>	20			J.J. Urvoas
<i>Droit Administratif</i>	20			C. Duval
<i>Droit de l'Union Européenne</i>	10			C. Duval
<i>TD de Droit public</i>		24		C. Duval
Total	50	24	6	
<u>UE 35: Finances publiques</u>				
<i>Finances publiques</i>	26			F. Cuillandre
Total	26		5	
<u>UE 45: Economie</u> (<i>Cours mutualisé avec l'UFR Droit</i>)				
<i>Introduction : Objet et méthode des « Sciences Economiques »</i>	24			T. Sauvin
<i>Les grandes questions économiques contemporaines</i>		24		N. Ropart
Total	24	24	6	
<u>UE 55: Projet Vie Professionnelle</u>				
<i>Note de synthèse/Cas Pratique</i>		22		N. Talec
<i>Anglais</i>		18		L. Dupuy
<i>Informatique PIX</i>				(Cours en ligne)
Total	0	40	3	
<u>UE 65: UE Libre</u>				
<i>Histoire</i>	24			Y. Le Prat
<i>Institutions administratives</i>	24			B. Thomas-Tual
<i>Droit civil</i>	24			J.L. Goasgoz
Total	72		2	
TOTAL SEMESTRE 5	202	112	30	

INTITULE	CM	TD	ECTS	Intervenants
SEMESTRE 6				
<u>UE 16: Problèmes politiques et sociaux contemporains</u>				
<i>Questions d'actualité</i>	20			Y. Marchand
<i>Culture Générale- Conférence de méthode- Oral</i>	10	24		J.P. Bernicot
Total	30	24	8	
<u>UE 26: Droit public</u>				
<i>Droit constitutionnel</i>	20			J.J. Urvoas
<i>Droit administratif</i>	20			C. Duval
<i>Droit de l'Union Européenne</i>	10			C. Duval
<i>TD de Droit public</i>		24		C. Duval
Total	50	24	6	
<u>UE 36: Finances Publiques</u>				
<i>Finances publiques</i>	24			F. Cuillandre
Total	24		5	
<u>UE 46: Economie</u>				
<i>Les grandes questions économiques contemporaines</i>	24			N. Ropart
<i>Monnaie et financement de l'économie</i>		24		L. Le Maux
Total	24	24	6	
<u>UE 56: Projet vie professionnelle</u>				
<i>Note de synthèse/Cas Pratique</i>		22		N. Talec
<i>Anglais</i>		18		L. Dupuy
<i>Stage (2 semaines)</i>				
Total	0	40	5	
TOTAL SEMESTRE 6	128	112	30	
TOTAL SEMESTRE 5 ET SEMESTRE 6 (554 h de cours)	330	224	60	

A cette maquette s'ajoutent les heures suivantes :

- Droit constitutionnel : + 4h par semestre
- Droit administratif : + 4h par semestre
- Droit Union Européenne : + 8h par semestre
- Droit Civil : + 24h (semestre 6)
- Histoire : + 22h (semestre 6)
- Géopolitique : + 16h (semestre 6)

NB : L'assiduité aux cours est obligatoire. Toutes les absences doivent être justifiées.

PLANS DE COURS

UE1 : PROBLEMES POLITIQUES ET SOCIAUX CONTEMPORAINS

1-QUESTIONS D'ACTUALITE

Intervenant : Yan MARCHAND

Semestres 5 et 6
UE 15/16

Contenu susceptible d'évolution (nouvel enseignant)

Les questions traitées sont dépendantes de l'actualité :

- La mondialisation
- Le sport (les jeux olympiques)
- Le terrorisme
- L'antisémitisme
- Le travail
- La santé
- Le culte du corps
- L'école, l'éducation
- La violence et l'insécurité
- La religion
- Le progrès
- Le communautarisme
- La ville (élections municipales), quel rôle ?
- L'engagement
- Le développement durable
- L'environnement et l'écologie
- La littérature et l'édition (prix Goncourt, Fémina, etc.)
- La personnification du pouvoir
- Les banlieues
- La Corse
- Le terrorisme islamique
- Football et mondialisation
- La souffrance au travail
- Géostratégie du pétrole
- La Chine

Compétences auxquelles le cours conduit :

- Appliquer les méthodes nécessaires à la passation des concours administratifs tant à l'écrit qu'à l'oral.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.

2-CULTURE GENERALE-CONFERENCE DE METHODE-ORAL

Intervenant : Jean-Paul BERNICOT

Semestres 5 et 6

UE 15/16

Objet du cours :

Préparation aux épreuves écrites et orales de culture générale

Les sujets proposés (choisis parmi les différentes sessions de concours) seront traités sous forme de dissertation. Ils seront systématiquement accompagnés d'une dizaine de textes de philosophes, d'historiens, de sociologues afin de nourrir la réflexion. Le cours veillera à faire varier la forme des libellés (libellés sous forme de question ; citations à commenter ; libellés portant sur une ou deux notions). Chaque séance abordera un thème nouveau.

1. La notion de culture

- Cours d'introduction : les différents sens du mot culture et la méthodologie de la dissertation
- Quelle place pour la culture générale aux concours ?
- « La société de masse ne veut pas la culture mais les loisirs » : Hannah Arendt
- La culture est-elle l'affaire de l'Etat ?
- Relativisme culturel et universalisme des valeurs

2. L'Etat

a. Définition de la notion d'Etat

Patrie, nation, Etat : Quelles distinctions établir entre ces trois notions ?

b. Le cadre démocratique

- Peut-on représenter le peuple en démocratie ?
- Les médias sont-ils toujours utiles à la démocratie ?
- Le devoir du politique est-il de donner satisfaction à l'opinion publique ?

c. Démocratie et Etat de droit

- Sécurité et libertés publiques
- L'Etat peut-il limiter l'exercice des droits individuels au nom de sa lutte contre le terrorisme ?
- N'y a-t-il pas contradiction entre désobéissance civile et démocratie ?

3. La société

- La question de l'égalité des droits : Droit à la différence et différence des droits
- La discrimination positive
- Société et histoire : Y a-t-il un devoir de mémoire ?
- Société et religion : La religion est-elle devenue aujourd'hui une affaire privée ?
- Société et travail : Le travail est-il une valeur en déclin ?
- Société et aide sociale : « Au nom de quoi aider autrui : au nom des imperfections de la justice sociale et de l'égalité entre les hommes qu'elle proclame, ou au nom des insuffisances et des inconséquences de l'individu ? » Michel Autès
- Société et école : L'évolution de l'enseignement en France : massification ou promotion des élites ?
- Société et écologie : Peut-on croire encore au progrès ?
- Le développement durable
- Société et économie : La morale a-t-elle sa place dans l'économie ?

Compétences auxquelles le cours conduit :

- Appliquer les méthodes nécessaires à la passation des concours administratifs tant à l'écrit qu'à l'oral.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.

1-DROIT CONSTITUTIONNEL

Semestre 5/UE25

Intervenant : Jean-Jacques URVOAS

Séquence 1 – La valeur juridique de la constitution

Section 1 : La valeur supérieure de la constitution

- 1 – Une norme constitutive
- 2 – L'expression directe de la souveraineté

Section 2 : Des logiques différentes

- 1 – La supériorité de la constitution nationale
- 2 – La primauté du droit international
- 3 – La lecture française

Séquence 2 - L'auteur de la constitution

Section 1 : Le pouvoir constituant originaire

- 1 – Le titulaire du pouvoir constituant
 - a. Le titulaire d'un pouvoir souverain
 - b. La thèse de la supra constitutionnalité
- 2 – Les rédacteurs du texte constitutionnel
 - a. Le modèle de l'assemblée spéciale
 - b. Le modèle de l'assemblée constituante
 - c. Le modèle exécutif

Section 2 : Le pouvoir constituant dérivé

- 1 – Un pouvoir secondaire
- 2 – Constitution souple et constitution rigide
 - a. L'initiative appartient aux pouvoirs constitués
 - b. La décision de donner suite appartient à une assemblée
 - c. L'adoption de la révision fait intervenir le peuple ou ses représentants

Séquence 3 - La constitution et son juge

Section 1 : Le contrôle non-juridictionnel de constitutionnalité

- 1 – Le contrôle direct par le peuple
- 2 – Le contrôle par un organe politique

Section 2 : Le contrôle juridictionnel de constitutionnalité des lois

- 1 – Modèles et missions de la justice constitutionnelle

- a. Le modèle américain
- b. Le modèle européen
- c. Des missions variables selon les pays

2 – Le contrôle juridictionnel en débat

- a. Les pouvoirs du juge constitutionnel sont-ils exorbitants ?
- b. Quelle est légitimité du rôle du juge constitutionnel ?

Séquence 4 - L'exercice du pouvoir

Section 1 : L'institutionnalisation du pouvoir

- 1 – L'organisation du pouvoir politique
- 2 – Un objet complété par d'autres normes

Section 2 : L'accès au pouvoir

- 1 – Le mode de désignation
- 2 – Le mode de scrutin
 - a. Le mode de scrutin majoritaire.
 - b. La représentation proportionnelle.
 - c. Les systèmes mixtes

Section 3 : La sanction de l'exercice du pouvoir

- 1 - Le type de sanction
- 2 – Une sanction collective

Séquence 5 - La limitation du pouvoir

Section 1 : La garantie des droits fondamentaux

- 1 – La reconnaissance
 - a. Une liste des droits évolutive
 - b. Les sources des droits et libertés fondamentaux
- 2 – La protection

Section 2 : La séparation des pouvoirs

- 1 – Le principe
 - a. La finalité du mythe
 - b. La définition stricte
- 2 – Les modalités de la séparation
 - a. Le régime présidentiel
 - b. Le régime parlementaire
 - c. Les évolutions

Séquence 6 - L'Etat, le pouvoir institutionnalisé

Section 1 : Naissance de l'Etat moderne

- 1 – Le résultat d'une longue évolution inachevée
- 2 – L'identification de l'Etat

Section 2 : L'Etat, cadre privilégié du pouvoir

- 1 – La légitimité du pouvoir étatique
- 2 – Permanence du pouvoir étatique
- 3 – Le monopole du pouvoir étatique

Séquence 7 - La forme de l'Etat

Section 1 : L'Etat unitaire

- 1 – Origine des Etats unitaires
- 2 – La déconcentration
- 3 – La décentralisation

Section 2 : L'Etat fédéral

- 1 – Origine des Etats fédéraux
- 2 – Principes de fonctionnement du fédéralisme
 - a. Le principe de superposition
 - b. Le principe d'autonomie
 - c. Le principe de participation

Section 3 : L'Etat hybride

- 1 – Les Etats régionaux
- 2 – Les Etats unitaires différenciés

Séquence 8 - La souveraineté de l'Etat

Section 1 : L'origine de l'idée de souveraineté

- 1 – Sous l'Ancien régime
- 2 – La mutation démocratique

Section 2 : Les caractéristiques de la souveraineté

- 1 – Un pouvoir suprême et incontestable
 - a. Un pouvoir suprême
 - b. Un pouvoir incontestable
 - c. Un pouvoir indivisible

Section 3 : Les compétences de l'Etat souverain

- 1 – Les compétences régaliennes
- 2 – La compétence de la compétence
 - a. La question des transferts à l'Union européenne
 - b. Les termes du débat de demain

Séquence 9 - La souveraineté dans l'Etat

Section 1 : Le titulaire de la souveraineté

- 1 – La théorie de la souveraineté nationale
 - a. Le principe
 - b. Ses conséquences

- 2 – La théorie de la souveraineté populaire
 - a. Le principe
 - b. Ses conséquences
- 3 – Actualité de ces théories

Section 2 : Vers la démocratie représentative

- 1 – Les facteurs d'évolution
 - a. L'universalisation du suffrage
 - b. L'encadrement par les partis politiques
- 2 – Une réalité brouillée

Séquence 10 - La III^{ème} République ou la démocratie confisquée

Section 1 : La naissance : 1870-1875

- 1 – La « *Constitution Rivet* » du 31 août 1871
- 2 – La « *loi chinoise* » du 13 mars 1873

Section 2 : Les lois constitutionnelles de 1875

- 1 – L'élaboration
 - a. République ou monarchie ?
 - b. Les différentes institutions
- 2 – La crise de mai 1877

Section 3 : Le dérèglement des institutions

- 1 – Une instabilité ministérielle croissante
- 2 – Les tentatives de renforcement de l'exécutif
 - a. L'organisation de la Présidence du Conseil
 - b. Le recours aux lois de pleins pouvoirs et aux décrets lois

Séquence 11 - La IV^{ème} République ou la rénovation manquée

Section 1 : Le fonctionnement du régime

- 1 – L'organisation des pouvoirs
 - a. Le Parlement
 - b. L'exécutif
- 2 – La tentative de rationalisation du parlementarisme
 - a. La révision de 1954 de la double investiture
 - b. La responsabilité politique du gouvernement devant l'Assemblée

Section 2 : La dégradation du régime

- 1 – La résurgence de la législation déléguée
- 2 – Le blocage des mécanismes de stabilisation gouvernementale

Semestre 6/UE26

Intervenant : Jean-Jacques URVOAS

LE DROIT CONSTITUTIONNEL FRANÇAIS : LA VIÈME RÉPUBLIQUE :

Chapitre 1 : Histoire constitutionnelle de la France

1. La période 1789 – 1870

a. La révolution et l'empire napoléonien (1789 – 1815)

- DDHC de 1789, 1^{ère} constitution de 1791, la terreur, le directoire, le consulat, l'empire

b. La restauration monarchique (1815 – 1848)

- la restauration monarchique, la monarchie de juillet

c. La seconde république

- la révolution de 1848, la C^o de 1848

d. Le second empire napoléonien

- la mise en place du second empire (1851), la contestation du second empire

2. La période 1870 – 1958

a. La consécration républicaine (1870 – 1940)

- la Constitution de Broglie, les lois constitutionnelles de 1875, la Constitution Grevy, succès et échec de la III^{ème} République, l'instabilité gouvernementale

b. Le régime de Vichy (1940 – 1944)

- la loi du 10 juillet 1940, le régime de Vichy, le projet constitutionnel de 1943

c. La IV^{ème} République (1946 – 1958)

- La Constitution d'octobre 1946, le retour à l'instabilité ministérielle, la loi constitutionnelle de juin 1958

3. La naissance de la V^{ème} République

a. Les caractéristiques de la Constitution du 4 octobre 1958

- le discours de Bayeux, le discours de M. Debré devant le conseil d'Etat en juillet 1958

b. Les périodes de la V^{ème} République

- la période Gaullienne, Pompidou et Giscard, Mitterrand et les deux cohabitations, Chirac et la 3^{ème} cohabitation, le quinquennat Chirac, le quinquennat Sarkozy

c. Les principales révisions de la Constitution et l'évolution de l'esprit de la V^{ème} République

- L'élection du chef de l'Etat au suffrage universel direct en 1962 : la présidentialisation du régime

- L'extension du droit de saisine du Conseil constitutionnel de 1974

- La Constitution et l'Union européenne

- La réforme du quinquennat en 2000

- La réforme de 2008 : introduction de la Question Prioritaire de Constitutionnalité et timide extension des pouvoirs du Parlement

Chapitre 2 : L'exécutif sous la Vème République

1. Le Président de la République

a. L'élection du Président de la République

- désignation initiale du Président de la République, la réforme de 1962 et ses conséquences, le quinquennat, désignation actuelle du Président de la République

b. Le rôle du Président de la République

- le rôle dévolu par la Constitution, le rôle né de la pratique du Président de la République

c. Les pouvoirs du Président de la République

- les pouvoirs propres, les pouvoirs partagés

2. Le gouvernement

a. La désignation du gouvernement

- les règles constitutionnelles de désignation du gouvernement, les règles nées de la pratique

b. L'organisation et le fonctionnement du gouvernement

- Les différentes catégories de membre du gouvernement : le premier ministre, les ministres d'Etat, les ministres, les ministres délégués, les secrétaires d'Etat
- Nombre et découpage des ministères
- Instances de réunion ministérielle, les cabinets ministériels

c. Les attributions du gouvernement

- Le pouvoir exécutif, l'initiative législative du gouvernement, le pouvoir réglementaire

3. Les rapports entre le Président de la République et le Premier Ministre

a. Une lecture présidentialiste de la Constitution

b. Une lecture plus conforme à la Constitution lors des cohabitations

Chapitre 3 : Le parlement sous la Vème République

1. L'organisation du Parlement

a. L'organisation bicamérale

- l'Assemblée nationale, son mode de désignation, sa légitimité
- le Sénat, son mode désignation, sa légitimité

b. Le statut des parlementaires

- les indemnités, les incompatibilités et le non cumul des mandats, les immunités

c. Le travail parlementaire

- les règlements des assemblées, les organes de direction et de gestion, les sessions et les séances, les commissions parlementaires

2. Les fonctions du Parlement

a. La fonction législative

- la procédure législative ordinaire, les procédures législatives spécifiques

b. La fonction du contrôle

- les moyens visant à mettre en jeu la responsabilité du gouvernement (motion de censure), les moyens ne mettant pas en jeu la responsabilité du gouvernement (questions, résolutions et commission d'enquête)

Chapitre 4 : Le Conseil Constitutionnel

1. L'évolution du Conseil Constitutionnel

a. Organe de rationalisation du parlementarisme

b. Un défenseur des droits et libertés depuis 1971

- la décision de juillet 1971 « liberté d'association », développement du contrôle de constitutionnalité : réformes de 1974 et 2008

2. L'organisation du Conseil Constitutionnel

a. La désignation des membres du Conseil Constitutionnel

- Les membres nommés, les membres de droit

b. L'organisation interne du Conseil Constitutionnel

- le secrétaire général, le rôle du Président, les procédures devant le Conseil Constitutionnel

3. Le développement du contrôle de constitutionnalité des lois

a. L'extension du contrôle a priori

- La réforme de 1974, les modalités du contrôle a priori

b. La mise en place du contrôle a posteriori

- La réforme de 2008, les modalités du contrôle a posteriori

Compétences auxquelles le cours conduit :

- Rechercher, prendre connaissance des textes et les appliquer
- Connaître l'environnement juridique, social, économique et politique
- Collecter, structurer et hiérarchiser des informations
- Préparer et rédiger des notes
- Augmenter, défendre un point de vue

2- DROIT ADMINISTRATIF

Semestre 5/UE25 et Semestre 6/UE26

Intervenante : Catherine DUVAL

Introduction :

L'administration, objet et sujet de droit dans un État de droit

Le principe de légalité

I- Les sources du droit administratif : la pyramide de la hiérarchie des normes

1. Les sources constitutionnelles
 - *Le bloc de constitutionnalité*
 - *La jurisprudence constitutionnelle*
2. Les sources internationales et supranationales
 - *Identification et valeur de la norme internationale*
 - *Identification et valeur de la norme de l'Union européenne*
3. Les sources législatives
 - *Le domaine de la loi*
 - *Les différents types de sources législatives*
4. Les sources réglementaires
 - *Les titulaires du pouvoir réglementaire*
 - *La hiérarchie des actes administratifs*
5. Les sources jurisprudentielles
 - *Les caractéristiques des normes jurisprudentielles*
 - *Les principes généraux du droit*

II Les finalités de l'action administrative de l'administration

1. La police administrative : la protection de l'ordre public
 - *Les composantes de l'ordre public*
 - *Les autorités de police administrative*
 - *Les mesures de police administrative*
2. Le service public
 - *La notion fonctionnelle de service public*
 - *Les lois du service public*
 - *Les notions de service public administratif et de service public industriel et commercial*

- *La création et l'organisation des services publics*

III Les moyens juridiques de l'action de l'administration

1. L'acte administratif unilatéral
 - *La notion d'acte administratif*
 - *Le régime de l'acte administratif*
2. Le contrat administratif
 - *L'identification des contrats administratifs*
 - *Le régime du contrat administratif*

IV La responsabilité de l'administration

1. L'engagement de la responsabilité
 - *Le préjudice*
 - *Le fait générateur*
 - *Le lien de causalité*
2. Les régimes de responsabilité
 - *La responsabilité pour faute*
 - *La responsabilité sans faute*

V Le contrôle juridictionnel de l'administration

1. Le recours pour excès de pouvoir : le contrôle de la légalité de l'acte administratif
 - *Les vices susceptibles d'affecter la légalité externe de l'acte*
 - *Les vices susceptibles d'affecter la légalité interne de l'acte*
2. Le plein contentieux
 - *Le contentieux de la réparation*
 - *Le contentieux contractuel*

Compétences auxquelles le cours conduit :

- L'étudiant ayant vocation à évoluer en tant que cadre du secteur public, le cours de droit administratif général doit lui permettre :
- d'appréhender l'environnement juridique administratif (sources du droit, légalité de l'activité administrative, hiérarchie des normes, justice administrative)
- de maîtriser le cadre de son activité (actes unilatéraux, contrats administratifs, service public, police administrative) pour accompagner et concrétiser des décisions et d'en mesurer les conséquences (responsabilité administrative) pour assurer la gestion et le suivi des dossiers

3-DROIT DE L'UNION EUROPEENNE

Intervenante : Catherine DUVAL

Semestres 5 et 6
UE 25/26

INTRODUCTION : LES PRINCIPES DE L'UNION EUROPEENNE

Partie I : Le système institutionnel

Titre 1 - Les institutions de l'Union européenne

Chapitre 1 : Le Conseil européen

- Section 1 : *Origine et composition*
- Section 2 : *Attributions*

Chapitre 2 : Le Parlement européen

- Section 1 : *Le principe de l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct*
- Section 2 : *Fonctionnement*
- Section 3 : *Attributions*

Chapitre 3 : Le Conseil

- Section 1 : *Composition*
- Section 2 : *Fonctionnement*
- Section 3 : *Attributions et responsabilité*

Chapitre 4 : La Commission européenne

- Section 1 : *Composition et statut*
- Section 2 : *Organisation et fonctionnement*
- Section 3 : *Attributions*

Chapitre 5 : La Cour de justice de l'Union européenne

- Section 1 : *La Cour de justice*
- Section 2 : *Le Tribunal*

Chapitre 6 : La Banque centrale européenne

Chapitre 7 : La Cour des comptes

Titre 2 - Les structures complémentaires de l'Union européenne

Chapitre 1 : Les organes consultatifs

- Section 1 : *Le Comité économique et social (CES)*
- Section 2 : *Le Comité des régions*

Chapitre 2 : Les organes subsidiaires

- Section 1 : *Les Comités (organes techniques)*
- Section 2 : *Offices et agences*

Titre 3 - Les compétences de l'Union européenne

Chapitre 1 : L'attribution des compétences

- Section 1 : *Principe et conséquences*
- Section 2 : *Les compétences retenues par les États*
- Section 3 : *Les compétences –explicitement- transférées*
- Section 4 : *Les compétences implicites et subsidiaires*
- Section 5 : *Identification de la base juridique*
- Section 6 : *Caducité des compétences*

Chapitre 2 : La typologie des compétences

- *Section 1 : Les compétences exclusives*
- *Section 2 : Les compétences partagées*
- *Section 3 : Les compétences « complémentaires »*

Chapitre 3 : Les modalités d'exercice des compétences

- *Section 1 : Le principe de subsidiarité*
- *Section 2 : Le principe de proportionnalité*

Partie II : L'ordre juridique de l'Union européenne

Titre 1 - Les sources du droit de l'Union européenne

Chapitre 1 : Les sources principales

- *Section 1 : Le droit primaire*
- *Section 2 : Le droit dérivé*

Chapitre 2 : Les sources secondaires

- *Section 1 : Les actes atypiques*
- *Section 2 : Les sources externes*

Titre 2 - Les rapports entre l'ordre juridique de l'Union et les ordres nationaux

Chapitre 1 : L'autonomie de droit de l'Union européenne

Chapitre 2 : L'applicabilité immédiate du droit de l'Union européenne

- *Section 1 : Le principe*
- *Section 2 : L'applicabilité immédiate des différentes sources*

Chapitre 3 : L'effet direct du droit de l'Union européenne

- *Section 1 : Présomption d'effet direct du droit de l'Union européenne*
- *Section 2 : Les normes susceptibles de produire un effet direct*

Chapitre 4 : La primauté du droit de l'Union européenne

- *Section 1 : Le principe*
- *Section 2 : Les conséquences de la primauté*
- *Section 3 : La perception française de la primauté*

Compétences auxquelles le cours conduit :

L'étudiant ayant vocation à évoluer en tant que cadre du secteur public, le cours de Droit de l'Union européenne doit lui permettre :

- d'appréhender la structure de l'Union européenne, les compétences, les institutions, les sources et également les grands principes (primauté et effet direct)
- d'identifier l'influence et l'impact du droit de l'Union européenne sur le droit administratif et notamment sur l'action des personnes publiques et les modes de gestion des services publics.

UE 3 : FINANCES PUBLIQUES

Intervenant : François CUILLANDRE

Semestres 5 et 6
UE 35/36

Le cours permet de présenter par grand thème, les finances de l'Etat, des collectivités territoriales, la fiscalité, les finances de l'Union Européenne et les finances sociales.

Plan du cours :

1. Présentation générale des finances publiques
2. L'évolution historique des finances publiques
3. Les grands principes du droit budgétaire : annualité, unité, universalité
4. Equilibre et déficit budgétaires
5. La loi organique du 01/08/2001 relative aux lois de finances
6. La préparation du projet de loi de finances
7. le Parlement et la loi de finances
8. Le conseil Constitutionnel et la loi de finances
9. L'exécution de la loi de finances
10. Le contrôle de l'exécution de la loi de finances
11. Présentation du budget communal
12. les finances locales
13. Théorie générale de l'impôt
14. L'impôt sur le revenu
15. La TVA
16. La taxation du patrimoine
17. Les finances de l'Europe
18. Les finances sociales

Bibliographie :

- Finances publiques, Jean-Luc ALBERT, DALLOZ
- Leçons de Finances publiques, Gil DESMOULIN, ELLIPSES
- Finances publiques, BOUVIER-ESCLASSAN-LASSALE, LGDJ
- Finances publiques, François ADAM, Olivier FERRAND, Rémy RIOUX, Presses de Sciences Po et DALLOZ
- Finances locales, Raymond MUZELLEC, Mathieu CONAN, Mementos DALLOZ
- Finances locales, Jean-François PICARD, Litec
- Les Finances locales, Michel BOUVIER, LGDJ

Compétences auxquelles le cours conduit :

- La gestion administrative et financière d'un service de la Fonction Publique d'Etat, Territoire ou Hospitalière
- Gestion administrative et financière d'un service
- Connaître l'environnement juridique, social, économique et politique
- Collecter, structurer et hiérarchiser des informations

UE 4 : ECONOMIE

1-Introduction : Objet et méthode des « Sciences Economiques »

Intervenant : Thierry SAUVIN

Semestre 5
UE 45

1. La dynamique des systèmes socioéconomiques

- a. Définition et caractéristiques d'un système
- b. Modes et moyens de régulation
- c. Les concepts de croissance, de développement et de crise

2. Croissance et crise

- a. L'approche néoclassique
- b. L'approche keynésienne
- c. L'approche marxiste et ses prolongements

Conclusion : Globalisation et politiques économiques

Bibliographie :

- Comprendre la dette publique, BIASSUTTI J.P, BRAQUET L, 2012, Bréal
- Histoire des idées politiques, tomes 1 et 2, BONCOEUR J, THOUEMENT H, 2004, Nathan
- Cahiers français (2008), Découverte de l'économie, n°345, La documentation Française
- Les chemins de la transition, COUTROT T, FLACHER D, MEDA D, 2011, Utopia
- Croissance, emploi et développement, t 1, Repères, La Découverte, DELEAGE J.P. ET AL, 2007
- Le microscope, DE ROSNAY J, 1975, Seuil
- Economie contemporaine, ECHAUDEMAISON C D, 2010, Nathan
- Economie politique, 2, macroéconomie et comptabilité nationale, GENEREUX J , 2000, Hachette
- Agir avec Keynes, LEHOUCK F , 2005, Chronique sociale
- Un monde de ressources rares, le cercle des économistes, ORSENNA E, 2007, Perrin
- Le nouveau capitalisme, Repères, PLIHON D, 2003, La découverte
- Comprendre la crise, TREMOULINAS A, 2010, Bréal
- Brève histoire de la pensée économique d'Aristote à nos jours, VALIER J, 2005, Flammarion

Compétences auxquelles le cours conduit :

Le cours d'introduction à l'économie permet aux étudiants de connaître « l'environnement juridique, social, économique et politique ». La « transversalité des compétences » est alors nécessaire.

2-Les grandes questions économiques contemporaines

Intervenant : Nicolas ROPART

Semestre 5 et 6
UE 45/46

Les grandes questions économiques contemporaines

1. Les notions économiques élémentaires

a. Les mécanismes de l'économie

- Les acteurs de l'économie et leurs fonctions économiques
- Représentation et mesure de l'activité économique

b. Les mécanismes monétaires

- La monnaie
- Les marchés de capitaux

2. Les enjeux économiques

a. La croissance économique

- Notions élémentaires de la croissance
- Les déterminants de la croissance
- Les enjeux de la croissance

b. Le chômage et l'emploi

- La représentation économique du marché du travail
- Les analyses économiques du chômage
- Les principales politiques de l'emploi

c. L'inflation

- Définitions et mesures de l'inflation
- Causes et effets de l'inflation

d. La mondialisation

- Théories, enjeux et acteurs du commerce international
- La problématique de l'insertion dans l'économie mondiale
- La globalisation financière

e. Les politiques économiques

- Les modalités de l'intervention de l'Etat dans l'économie.
- La politique économique en économie ouverte et dans le cadre de l'Union Economique et Monétaire.

Ouvrages généraux recommandés :

- Dictionnaire d'économie et de sciences sociales, J.Y. CAPUL, HATIER, 2017.
- Aide-mémoire d'économie, C. DOLLO, SIREY, 2016.
- Introduction à l'économie, V. DROBINSKI, ELLIPSE, 2015

Compétences auxquelles le cours conduit :

- Identifier les bases économiques du fonctionnement et de l'activité des administrations publiques.
- Mobiliser des concepts issus des sciences sociales et une culture administrative générale pour produire des synthèses et analyses sur l'administration publique.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Appliquer les méthodes nécessaires à la passation des concours administratifs tant à l'écrit qu'à l'oral.

3-Monnaie et financement de l'économie

Intervenant : Laurent LE MAUX

Semestre 6

UE 46

1. Monnaie et finance

- La monnaie, entre Etat et marchés
- La finance et la liquidité

2. La transformation du système bancaire et financier

- Le rôle de la banque centrale
- L'intermédiation bancaire
- L'intermédiation financière

3. La politique monétaire

- La politique de plein-emploi
- la stabilité des prix et le ciblage d'inflation
- La courbe de Phillips

4. La politique de stabilité financière

- Les crises bancaires et financières
- Les instruments de la politique de stabilité financière
- La réglementation prudentielle

5. Les relations monétaires internationales

- Le système monétaire international
- La balance des paiements
- L'euro et la politique de change

Quelques ouvrages :

- Politique économique, BENASSY-QUERE A, COEURE B, JACQUES P, De Boeck
- Monnaie, Banques, Finance, COUPEY-SOUBEYRAN J, Licence PUF
- La monnaie et ses mécanismes, PLIHON D, Repères, La Découverte
- Economie bancaire, SCIALOM L, Repères, La Découverte

Compétences auxquelles le cours conduit :

Connaître le système de la banque centrale, les mécanismes monétaires et financiers, les modes de financement de l'économie de marché, les objectifs de la politique monétaire et ceux de la politique de stabilité financière, et enfin connaître le système monétaire et financier international.

UE 5 : PROJET VIE PROFESSIONNELLE

1-NOTE DE SYNTHÈSE/CAS PRATIQUE

Intervenant : Nicolas TALEC

Semestres 5 et 6
UE 55/56

Un objectif :

À partir d'un dossier constitué de multiples documents, vous devrez élaborer un texte unique répondant à une commande (sous-entendu de votre supérieur(e) hiérarchique).

Une épreuve spécifique :

En fonction de l'épreuve, votre rédaction peut faire appel au dossier mais aussi à vos connaissances. Votre travail est un outil pour le demandeur ; votre copie doit donc répondre à des exigences de fond et de forme.

Les grandes étapes de cette année :

Après une courte phase de théorie, l'entraînement constituera l'essentiel de nos travaux.

Bibliographie :

- « Note de synthèse, note administrative et rapport » de Pierre LIEVRE aux Éditions DUNOD.
- « La note : note de synthèse, note administrative » de Pierre GEVART et Hervé MACQUART aux éditions LA DOCUMENTATION FRANÇAISE.
- « La note opérationnelle et le cas pratique » d'Elisabeth et Pierre SIROTEAU aux éditions LA DOCUMENTATION FRANÇAISE.
- « La note et le rapport » de Pascal TUCCINARDI aux éditions NATHAN.

Compétences auxquelles le cours conduit :

SAVOIR :

Connaître les techniques rédactionnelles et les ressources mobilisables.

SAVOIR-FAIRE :

Maîtriser l'expression écrite ; savoir communiquer ; savoir collecter, structurer et hiérarchiser des informations.

Être capable d'analyser des données ; lire et exploiter des documents.

Savoir organiser son travail et gérer son temps ; savoir apporter une réponse adaptée et conforme à la qualité du service attendu.

Savoir accompagner et concrétiser des décisions.

SAVOIR-ÊTRE :

Être rigoureux ; respecter les échéances ; être impartial.

2-ANGLAIS

Intervenante : Laurence DUPUY

Semestres 5 et 6
UE 55/56

SEMESTRE 5/UE 55

Test diagnostic

Révisions linguistiques

Méthodologie de la traduction au travers d'exercices de versions et de thèmes

Evaluation : Epreuve de traduction (50%) et oral en groupe (50%)

SEMESTRE 6/UE 56

Révisions linguistiques

Méthodologie de la traduction au travers d'exercices de versions et de thèmes

Evaluation : Epreuve de traduction (50%) et oral en groupe (50%)

Compétences auxquelles le cours conduit :

- Connaître l'environnement juridique, social, économique et politique
- Communiquer, exposer, prendre la parole en public en anglais
- Sens du travail en équipe

3-STAGE

Semestre 6
UE 56

Dans le cadre de la professionnalisation des cursus universitaires, les étudiants en LAP sont soumis à l'obligation de stage, d'une durée **de 2 semaines**.

Ce stage de 2 semaines, qui doit se situer **préférentiellement hors période de cours**, figure dans l'Unité d'Enseignement **UE56** - Projet de vie professionnelle (semestre 6).

Ce stage devra se **dérouler entre la mi-septembre 2020 et la mi-avril 2021**, sur une durée de **2 semaines** consécutives **ou** sur une durée de **2 fois 1 semaine**, dans la même structure ou dans des structures différentes.

Les modalités de contractualisation avec l'organisme d'accueil sont communiquées par mail en début d'année universitaire (création de la convention par l'étudiant sur l'application PSTAGE via l'ENT).

Modalités d'évaluation :

A la fin de ce stage, l'étudiant(e) devra impérativement remplir **une fiche d'action professionnelle** qui comptera pour **30% de l'UE 56**.

Date **limite de dépôt** de la fiche auprès du secrétariat : **09 avril 2021** (sauf dérogation)

Cas particuliers :

- Les étudiant(e)s ayant effectué un stage **dans une structure publique (ou para- publique)** au cours de leur cursus universitaire peuvent **sous conditions et sur justificatif** (photocopie ou originaux de certificats ou conventions), **conserver le bénéfice de ce stage**.

Dans ce cas, l'étudiant(e) n'est pas tenu(e) d'effectuer le stage de 2 semaines durant l'année 2020-2021. Cependant, il devra rédiger **1 fiche d'action professionnelle sur ce stage**.

- Les étudiants en reprise d'études ou ayant occupé un emploi en administration ou structure assimilée peuvent également bénéficier d'une dispense de stage et rédiger **1 fiche d'action professionnelle sur cet emploi**.

Bien entendu, les étudiants dispensés de stage peuvent s'ils le souhaitent, effectuer un stage qui ne fera pas l'objet d'une évaluation.

Contact stage : Laurence BILLANT – Joëlle KERMAIDIC

UE 6 : UE LIBRE

Cette UE comprend des cours en Histoire, en Institutions administratives et en Droit civil.

Tous ces cours sont obligatoires.

En revanche, un choix est à effectuer sur la fiche pédagogique remise en début d'année **pour le contrôle des connaissances.**

1-HISTOIRE

Intervenant : Youenn LE PRAT

Semestre 5
UE 65

1. L'État et les politiques publiques en France à l'époque contemporaine

1. La croissance du poids de l'État
2. Une évolution qualitative de l'action de l'État
3. Comment expliquer cette montée en puissance ?

2. Genèse d'une politique scolaire : l'École de la III^e République

1. « L'école de Jules Ferry » : révolution ou évolution ?
2. Un système cloisonné entre différents ordres d'enseignement
3. Le temps des « hussards noirs » et de « la République des professeurs »

Bibliographie :

Voici quelques ouvrages synthétiques pour aborder ces questions :

GUESLIN, André, *L'État, l'économie et la société française (XIX^e-XX^e siècle)*, Paris, Hachette, coll. « Carré Histoire », 1997.

ROSANVALLON, Pierre, *L'État en France de 1789 à nos jours*, Paris, Le Seuil, coll. « Points Histoire », 1993.

THOMAS, Yves, *Histoire de l'administration*, Paris, La découverte, coll. « Repères », 1995.

ALBERTINI, Pierre, *L'École en France du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Hachette, coll. « Carré Histoire », 2006.

Compétences auxquelles le cours conduit :

- Rechercher, prendre connaissance des textes et les appliquer
- Connaître l'environnement social, économique et politique
- Collecter, structurer et hiérarchiser des informations
- Préparer et rédiger des notes
- Augmenter et défendre un point de vue

Les institutions administratives françaises

Introduction

Que sont les institutions administratives ?

Essai de définition

Définition de l'Admistration ou l'administration

Chapitre 1 : Généralités sur les personnes publiques

1. La personnalité morale

a. Notion et intérêt

b. Les diverses personnes morales

2. Les rapports entre personnes publiques

a. Centralisation et décentralisation

b. Les contrôles administratifs : le contrôle, hiérarchique, de tutelle, administratif

c. Evolution du système administratif français et ses grands problèmes

- Evolution :

- Avant 1982

- 1982 « l'acte I de la décentralisation »

- 2003-2004 : « l'acte II de la décentralisation »

- Vers l'acte III de la décentralisation ?

- Les grands problèmes

Chapitre 2 : L'administration de l'Etat

1. Les conseils, autorités consultatives de l'Etat

a. Le conseil d'Etat

b. Le conseil économique, social et environnemental

c. La Cour des Comptes

d. Le défenseur des droits

2. Les autorités administratives indépendantes

Naissance, définition et quelques exemples

3. L'administration centrale

a. Le président de la République

Pouvoirs et attributions, services

b. Le Premier ministre

Attributions, services

c. Les départements ministériels

Hiérarchie, coordination, attributions des ministres

d. Les corps d'inspection

4. L'administration déconcentrée de l'Etat

a. Le Préfet de département : Statuts, attributions

b. Les auxiliaires du Préfet

c. Le préfet de région

d. Les Préfets avec statut particulier

e. Le maire

f. Les services déconcentrés de l'Etat, représentants des Ministères

Conclusion : les services à compétence nationale

Chapitre 3 : Les collectivités locales ou la décentralisation territoriale

1. Les règles communes à l'ensemble des collectivités

a. Le contrôle de l'Etat sur les collectivités

- *Le contrôle administratif de la légalité*

L'obligation de transmission, le déféré préfectoral

- *Le contrôle budgétaire*

Les organes de contrôle, le contrôle budgétaire

b. Les finances des collectivités locales

- *Les impôts locaux*

- *Les dotations* : la dotation globale de fonctionnement, d'équipement, de décentralisation, de solidarité urbaine

- *Le transfert de fiscalité*

- *Les emprunts*

c. La commune : Evolution, organes, compétences, le regroupement de communes, les communes à statut particulier

d. Le département : Evolution, organes, compétences

e. La région : Evolution, organes, compétences

f. Collectivités locales à statut dérogatoire : La Corse, les collectivités d'Outre-Mer, L'Alsace Lorraine

Chapitre 4 : Les établissements publics ou la décentralisation par service

Indications bibliographiques :

- Droit des collectivités locales, Jean-Bernard et Jean-François AUBY, Rozen NOGUELLOU, 6^{ème} éd. 2015

- Les institutions administratives, Jean-Marie BECET, Economica, 4^{ème} éd. 1997

- Histoire de l'administration française : du XVIII au XX siècle, François BURDEAU, Montchrestien, Domat 2^{ème} ed. 1994

- Institutions administratives, Olivier GOHIN, LGDJ, 7^{ème} éd. Coll. Manuels, 2016

- Droit des collectivités territoriales, Olivier GOHIN, (en collab), 2^{ème} éd., Référence, Paris, Cujas, 2015

- Institutions administratives, Christophe GUETTIER, cours Dalloz, 6^{ème} éd. 2015

- Institutions administratives, Pascal JAN, Litec, objectif Droit, 5^{ème} éd., 2015

- Institutions administratives Thémis, Dominique MAILLARD, droit PUF, 2^{ème} éd., 2015

- Droit administratif et institutions administratives, MC ROUAULT, Bruylant, Paradigme, Manuels, 6^{ème} éd. 2019

Compétences auxquelles le cours conduit :

- Situer les principales politiques publiques dans une perspective historique et territoriale.
- Identifier les bases juridiques, financières et économiques du fonctionnement et de l'activité des administrations publiques.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Appliquer les méthodes nécessaires à la passation des concours administratifs tant à l'écrit qu'à l'oral
- S'appuyer sur les aspects fondamentaux de l'organisation et des compétences des administrations de l'État, des collectivités territoriales et de sécurité sociale y compris dans leurs liens avec l'Union européenne pour analyser un texte administratif.
- Mobiliser des concepts issus des sciences sociales et une culture administrative générale pour produire des synthèses et analyses sur l'administration publique.

3-DROIT CIVIL

Intervenant : Jean-Luc GOASCOZ

Semestre 5

UE 65

Semestre 6

Heures hors maquette-cours supplémentaires

Le cours se divise en trois parties : l'introduction à l'étude du droit, le droit des biens et le droit des obligations.

La première partie comprend l'étude du droit objectif, notamment celle de ses sources (nationales, internationales, écrites, non-écrites) et de l'interprétation de la règle de droit, puis l'étude des droits subjectifs (classification, sources, mise en œuvre).

La deuxième partie, relative au droit des biens, aborde les classifications des biens (notamment la classification des biens en meubles et immeubles), l'étude du droit de propriété (composantes, caractères, modes d'acquisition) et de ses principaux démembrements (usufruit, servitude).

La troisième partie portant sur le droit des obligations concerne l'étude du contrat (ses conditions de formation et leur sanction, ses effets entre les parties et à l'égard des tiers).

Bibliographie : communiquée lors des cours

Compétences auxquelles le cours conduit :

Gestion administrative et financière d'un service :

- Assurer la gestion et le suivi de dossiers administratifs et financiers
- Rechercher, prendre connaissance des textes et les appliquer
- Accompagner et concrétiser des décisions
- Connaître l'environnement juridique, social, économique et politique

Organisation :

- Suivre la bonne réalisation des activités
- Apporter les appuis et correctifs nécessaires

Communication :

- Collecter, structurer et hiérarchiser des informations
- Préparer et rédiger des notes
- Rendre compte des résultats
- Argumenter, défendre un point de vue

Compétences transversales

- Capacité d'adaptation
- Polyvalence des tâches

Cours obligatoires - Non soumis à évaluation

1-DROIT CIVIL

Intervenant : Jean-Luc GOASCOZ

Semestre 6

Heures hors maquette-cours supplémentaires

Cf page 34

2-HISTOIRE

Intervenant : Youenn LE PRAT

Semestre 6

Heures hors maquette-cours supplémentaires

1. L'État, la peste et le choléra : naissance des politiques sanitaires en Occident (XVIII^e-XX^e siècle)

1. La victoire précoce contre la peste ou le rôle des capacités coercitives de l'État
2. La « petite vérole » vaincue par la vaccination
3. Une peur bleue : l'*English system* contre le choléra
4. Lutter contre la tuberculose , « maladie Janus »

2. L'État et la sécurité publique en France à l'époque contemporaine

1. Une police ou des polices ?
2. Que fait la police ?
3. Être gendarme, être policier

Bibliographie :

FOURNIER, Patrick, FRIOUX, Stéphane, CHAUVEAU, Sophie, *Hygiène et santé en Europe de la fin du XVIII^e aux lendemains de la Première Guerre mondiale*, Paris, Armand Colin, coll. « Coursus », 2011.

Hudemann-Simon, Calixte, *La conquête de la santé en Europe (1750-1900)*, Paris & Francfort-sur-le-Main, Belin & De Boek, 2001.

BERLIERE, Jean-Marc, LEVY, René, *Histoire des polices en France, de l'Ancien Régime à nos jours*, Paris, Nouveau Monde, 2013.

LUC, Jean-Noël, dir., *Histoire des gendarmes*, Paris, Nouveau Monde, 2016.

Compétences auxquelles le cours conduit :

- Rechercher, prendre connaissance des textes et les appliquer
- Connaître l'environnement social, économique et politique
- Collecter, structurer et hiérarchiser des informations
- Préparer et rédiger des notes
- Argumenter et défendre un point de vue

3-GEOPOLITIQUE DU DEVELOPPEMENT

Intervenant : Daniel LE GUYADER

Semestre 6

Heures hors maquette-cours supplémentaires

1. Aux origines : Genèse et vicissitude d'un concept, du Tiers Monde aux « émergents »

- Le fardeau colonial
- L'homme africain est resté au bord de l'Histoire (?) N. Sarkozy
- Les logistiques internes du développement
- Le boom démographique : explosion, migrations et retour des frontières

2. Aspect géopolitique du développement

- Le commerce inégal, le contrôle des matières premières
- Nourrir les hommes
- Corruption et état croupion
- Drogue et économie grise

3. Les voies de sorties du développement

Tourisme, micro-crédit...

Compétences auxquelles le cours conduit :

- Rechercher, prendre connaissance des textes et les appliquer
- Collecter, structurer et hiérarchiser des informations
- Préparer et rédiger des notes
- Communiquer, exposer, prendre la parole en public
- Argumenter, défendre un point de vue
- Gestion du temps

MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES – IPAG Brest

LICENCE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Semestres 5 et 6

Ces modalités ont été votées par le Conseil d'Administration de l'IPAG pour l'année universitaire 2021/2022 le 8 juillet 2021 et approuvées par la CFVU (Commission de la Formation et de la Vie Etudiante) de septembre 2021.

1- Un régime de semestres et d'Unités d'Enseignements capitalisables

L'accès aux semestres 5 et 6 implique la validation préalable de 120 crédits des semestres 1, 2, 3 et 4 (admission à l'IPAG avec un Bac +2 a minima).

La formation est composée d'Unités d'Enseignement (UE) capitalisables, affectées de coefficients correspondant au nombre de crédits (ECTS) qui leur sont attribués.

Ces UE sont elles-mêmes composées d'un ou plusieurs Eléments Constitutifs (EC), également affectés de coefficients (pourcentages) lorsqu'ils font l'objet d'épreuves spécifiques.

Obtention du diplôme : l'obtention de la licence implique la validation de toutes les UE des semestres 5 et 6.

Une UE peut être validée soit isolément, soit par compensation, selon les règles décrites ci-dessous :

- **Validation et capitalisation d'une UE :**

Une UE est **définitivement acquise** lorsque la note moyenne obtenue est supérieure ou égale à 10. C'est-à-dire qu'elle est conservée d'une année sur l'autre en cas de redoublement (principe de capitalisation des UE) : la note obtenue est donc obligatoirement conservée.

L'étudiant obtient alors les crédits (ECTS) affectés à l'UE.

A noter que les éléments constitutifs d'une UE (EC) dans lesquels l'étudiant a obtenu la **moyenne ne sont pas capitalisables** indépendamment de l'UE elle-même.

A l'intérieur d'une UE, toute note supérieure ou égale à 10 est conservée.

- **Compensation** : une UE peut aussi être validée **par compensation**, par obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10 dans l'ensemble des UE de l'année de licence correspondante. Dans ce cas, l'étudiant obtient les 60 crédits et valide les deux semestres.

Deux sessions sont organisées chaque année : régime général et régime spécial.

La première session organisée en décembre, puis en avril-mai peut comporter deux catégories d'épreuves :

- Les épreuves prévues pour la majorité des étudiants regroupées sous le terme « **régime général** »
- Les épreuves prévues pour les étudiants relevant du « **régime spécial d'études** » (cf. **Cas particuliers**)

La deuxième session (session de rattrapage organisée en juin) : les étudiants du régime général et ceux du régime spécial ont les mêmes épreuves.

La 2^{ème} session est organisée pour **toutes les UE non validées**.

Les unités d'enseignement pour lesquelles la moyenne obtenue est égale ou supérieure à 10 à la 1^{ère} session sont conservées (principe de capitalisation).

Lorsque la moyenne d'une UE est inférieure à 10, les candidats subissent à la 2^{ème} session **toutes les épreuves écrites et orales dont la note est inférieure à 10 dans l'UE concernée**.

NB : S'ils ont obtenu une note au moins égale à 10 dans l'UE non validée lors de la 1^{ère} session, ils conservent **obligatoirement cette note** et doivent repasser uniquement les épreuves où ils n'ont pas obtenu la moyenne.

Admission :

Le candidat est déclaré admis si la moyenne générale des notes obtenues aux UE est égale ou supérieure à 10 entre le premier et le second semestre (principe de compensation).

Si la moyenne générale est inférieure à 10, l'étudiant participe à la 2^{ème} session pour les épreuves des UE non validées (1^{er} et second semestre).

En cas d'échec à la 2^{ème} session, les étudiants doivent subir l'année suivante les **épreuves de la totalité des EC dans les UE non validées**. Le redoublement est autorisé.

Mentions :

Moyenne égale ou supérieure à 10 et inférieure à 12 : Passable

Moyenne égale ou supérieure à 12 et inférieure à 14 : Assez bien

Moyenne égale ou supérieure à 14 et inférieure à 16 : Bien

Moyenne égale ou supérieure à 16 : Très bien

2. Cas particuliers des étudiants relevant du Régime Spécial d'Etudes

Peuvent être dispensés du régime général et soumis au régime spécial d'études, à la condition d'en faire la demande en début d'année auprès du secrétariat (**avant le 15 octobre de l'année universitaire**), les étudiants suivants :

- les étudiants salariés
- les étudiants assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou étudiante
- les étudiants chargés de famille
- les étudiants handicapés
- les sportifs ou artistes de haut niveau
- les étudiants inscrits en double cursus

Un changement de situation professionnelle ou familiale en cours d'année peut entraîner le bénéfice du régime spécial d'études. Cette modification ne revêt pas un caractère automatique : les étudiants intéressés doivent **renseigner une demande de régime spécial d'études** (document transmis par le secrétariat en début d'année universitaire).

Pour information, les aménagements susceptibles d'être accordés pour les examens sont :

- de bénéficier du contrôle terminal à la place du contrôle continu
- d'effectuer une année en 2 ans
- de bénéficier d'un report des examens en cas d'absence justifiée

Par ailleurs, des conditions particulières d'examen peuvent être prévues pour les étudiants en situation de handicap : la demande doit être déposée auprès de la Médecine Préventive dès le début de l'année universitaire.

3. Cas d'absence aux examens :

En cas d'absence lors des partiels ou contrôles continus, il est important de justifier la non- participation aux épreuves et de fournir un justificatif à la scolarité.

Si l'absence est justifiée (ABJ), cela se traduit par **un 0 aux épreuves concernées** mais la moyenne générale est calculée.

Si l'UE ou l'année est acquise, l'étudiant peut demander à passer l'épreuve ou les épreuves où il a eu une absence justifiée pour améliorer sa moyenne, selon les modalités prévues pour la session 2 de la même année universitaire. Cette demande doit être faite par mail au secrétariat 2 semaines avant le début des épreuves de la session 2.

NB :

*En cas d'absence, même justifiée aux épreuves de la 2^{ème} session, il n'est **pas possible de reprogrammer un passage d'épreuve**, sauf cas particulier.*

Si l'absence n'a pas été justifiée (Absence injustifiée ou ABI), 2 cas se présentent :

- lors des examens en session (décembre pour le semestre impair et avril-mai pour le semestre pair), ABI se traduit par DEF (défaillant) à chaque épreuve où l'étudiant est en absence injustifiée. **La moyenne du semestre ou de l'année n'est pas calculée et l'étudiant ne peut donc valider son année.**

- lors des examens hors session (contrôles continus), ABI se traduit par 0. La moyenne est calculée.

4. Calendrier des épreuves :

Le calendrier des épreuves est affiché dans les locaux avec indication de la date, du lieu et de la durée de l'examen : cet affichage tient lieu de convocation à l'examen.

Par ailleurs, les étudiants reçoivent également un courriel a minima 15 jours avant le début des épreuves avec le calendrier des examens.

5. Communication des notes et accès aux copies d'examen :

Les copies sont anonymes. Les notes et copies peuvent être communiquées aux étudiants soit par l'intermédiaire des enseignants, soit lors des journées de consultation annoncées par mail.

Les notes et résultats sont disponibles sur l'espace ENT de l'étudiant dès que le traitement est effectué.

LICENCE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE 1^{ère} Session - 1^{er} semestre

Modalités en présentiel	Durée	% des épreuves dans l'UE	Modalités en distanciel (uniquement en cas de confinement)	Durée	% des épreuves dans l'UE	Intervenants concernés
UE 15 : Problèmes politiques et sociaux contemporains (8 ECTS) -Un écrit : une composition portant sur un sujet d'ordre général relatif aux problèmes, économiques et sociaux du monde contemporain -Un oral : Explication et commentaire d'un texte court ou d'un document visuel	4h00 20 à 30 mn	50% 50%	UE 15 : Problèmes politiques et sociaux contemporains (8 ECTS) -Un écrit : une composition portant sur un sujet d'ordre général relatif aux problèmes, économiques et sociaux du monde contemporain -Un oral : Explication et commentaire d'un texte court ou d'un document visuel	4h00 20 à 30 mn	50% 50%	J.P. BERNICOT / Y. MARCHAND J.P. BERNICOT / Y. MARCHAND
UE 25 : Droit Public (6 ECTS) -Un oral de 15 mn -Contrôle continu (2 notes minimum)	15 mn Durée définie par l'enseignant	50% 50%	UE 25 : Droit Public (6 ECTS) - Un oral de 15mn - Contrôle continu (1 note)	15 mn 1 h	50% 50%	C. DUVAL C. DUVAL
UE 35 : Finances Publiques (5 ECTS) -Un écrit	3h00	100%	UE 35 : Finances Publiques (5 ECTS) - Un écrit ou un oral	3h00 15 mn	100%	F. CUILLANDRE
UE 45 : Economie (6 ECTS) -Un écrit -Contrôle continu (2 notes minimum)	1h30 1h00	60 % 40%	UE 45 : Economie (6 ECTS) - Un écrit ou oral -Contrôle continu (1 note)	1h30 ou 15 mn oral 1h00	60% 40%	T. SAUVIN N. ROPART
UE 55 : Projet de vie professionnelle (3 ECTS) - note de synthèse : un écrit - Anglais : contrôle continu et oral	4h00 Durée définie par l'enseignant	60% 40%	UE 55 : Projet de vie professionnelle (3 ECTS) - Rédaction d'une note à partir d'un sujet donné - Anglais : contrôle continu et oral	5h00 Durée définie par l'enseignant	60% 40%	N. TALEC L. DUPUY
UE 65 : UE Libre (2 ECTS) -Un écrit portant sur l'enseignement choisi : Histoire ou Institutions Administratives ou Droit Civil	1h00	100%	UE 65 : UE Libre (2 ECTS) -Un écrit ou un oral	1h ou 15 mn oral	100%	Y. LE PRAT/ B. THOMAS TUAL/ J. L. GAOSCOZ

IPAG - MCC – année 2021/2022

LICENCE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE - MCC 1^{ère} session 2^{ème} semestre

Modalités en présentiel	Durée	% des épreuves dans l'UE	Modalités en distanciel (uniquement en cas de confinement)	Durée	% des épreuves dans l'UE	Intervenants concernés
UE 16 : Problèmes politiques et sociaux contemporains (8 ECTS) -Un écrit : une composition portant sur un sujet d'ordre général relatif aux problèmes, économiques et sociaux du monde contemporain -Un oral : explication et commentaire d'un texte court ou d'un doc visuel	4h00 20 à 30 mn	50% 50%	UE 15 : Problèmes politiques et sociaux contemporains (8 ECTS) -Un écrit : une composition portant sur un sujet d'ordre général relatif aux problèmes, économiques et sociaux du monde contemporain -Un oral : Explication et commentaire d'un texte court ou d'un document visuel	4h00 20 à 30 mn	50% 50%	J.P. BERNICOT / Y. MARCHAND J.P. BERNICOT / Y. MARCHAND
UE 26 : Droit Public (6 ECTS) -Un écrit -Contrôle continu (2 notes minimum)	3h00 Durée définie par l'enseignant	50% 50%	UE 26 : Droit Public (6 ECTS) - Un écrit - Contrôle continu (1 note minimum)	3h00	50% 50%	J.J. URVOAS C DUVAL
UE 36 : Finances Publiques (5 ECTS) -Un oral	10 mn	100%	UE 36 : Finances Publiques (5 ECTS) -Un écrit Ou un oral	1h30 Ou oral 10 mn	100%	F. CUILLANDRE
UE 46 : Economie (6 ECTS) -Un écrit -Contrôle continu (2 notes minimum)	1h30 1 h	60 % 40%	UE 46 : Economie (6 ECTS) - un écrit ou oral - un Contrôle continu (1 note minimum)	1h30 mn ou 15 oral 1h00	60% 40%	L. LE MAUX N. ROPART
UE 56 : Projet de vie professionnelle (5 ECTS) - Un écrit : note de synthèse - Anglais (contrôle continu) --Stage /Fiche(s) d'action professionnelle	4h00	40% 30% 30%	UE 56 : Projet de vie professionnelle (5 ECTS) - Rédaction d'une note à partir d'un sujet donné -Anglais (contrôle continu et oral) - Stage /Fiche(s) d'action professionnelle	5h00	40% 30% 30%	N. TALEC L. DUPUY

LICENCE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE- 2^{ème} Session - 1^{er} semestre

Modalités en présentiel	Durée	% des épreuves dans l'UE	Modalités en distanciel (uniquement en cas de confinement)	Durée	% des épreuves dans l'UE	Intervenants concernés
UE 15 : Problèmes politiques et sociaux contemporains (8 ECTS) -Un écrit : une composition portant sur un sujet d'ordre général relatif aux problèmes, économiques et sociaux du monde contemporain -Un oral : Explication et commentaire d'un texte court ou d'un document visuel	4h00	50% 50%	UE 15 : Problèmes politiques et sociaux contemporains (8 ECTS) --Un écrit : une composition portant sur un sujet d'ordre général relatif aux problèmes, économiques et sociaux du monde contemporain -Un oral : Explication et commentaire d'un texte court ou d'un document visuel	4h00 20/30 mn	50% 50%	J.P. BERNICOT / Y. MARCHAND J.P. BERNICOT / Y. MARCHAND
UE 25 : Droit Public (6 ECTS) -Un oral de 15 mn	15 mn	100%	UE 25 : Droit Public (6 ECTS) -Un écrit ou oral	1h00 Ou 15 mn oral	100%	C. DUVAL
UE 35 : Finances Publiques (5 ECTS) -Un écrit	3h00	100%	UE 35 : Finances Publiques (5 ECTS) -Un écrit Ou un oral	3h00 15 mn	100%	F. CUIILLANDRE
UE 45 : Economie (6 ECTS) -Un écrit	1h30	100 %	UE 45 : Economie (6 ECTS) -Un écrit Ou un oral	1h30 ou 15mn oral	100%	T. SAUVIN
UE 55 : Projet de vie professionnelle (3 ECTS) - note de synthèse : un écrit - Anglais : contrôle continu et oral	4h00 Durée définie par l'enseignant	60% 40%	UE 55 : Projet de vie professionnelle (3 ECTS) - Rédaction d'une note à partir d'un sujet donné - Anglais : contrôle continu et oral	5h00 Durée définie par l'enseignant	60% 40%	N. TALEC L. DUPUY
UE 65 : UE Libre (2 ECTS) -Un écrit portant sur l'enseignement choisi : Histoire ou Institutions Administratives ou Droit Civil	1h00	100%	UE 65 : UE Libre (2 ECTS) -Un écrit Ou un oral	1h00 15 mn	100%	Y. LE PRAT/ B. THOMAS TUAL/ J. L. GAOSCOZ

IPAG - MCC – année 2021/2022

LICENCE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE - 2^{ème} Session /2^{ème} semestre

Modalités en présentiel	Durée	% des épreuves dans l'UE	Modalités en distanciel (uniquement en cas de confinement)	Durée	% des épreuves dans l'UE	Intervenants concernés
UE 16 : Problèmes politiques et sociaux contemporains (8 ECTS) -Un écrit : une composition portant sur un sujet d'ordre général relatif aux problèmes, économiques et sociaux du monde contemporain -Un oral : explication et commentaire d'un texte court ou d'un doc visuel	4h00	50% 50%	UE 16 : Problèmes politiques et sociaux contemporains (8 ECTS) -Un écrit : une composition portant sur un sujet d'ordre général relatif aux problèmes, économiques et sociaux du monde contemporain -Un oral : Explication et commentaire d'un texte court ou d'un document visuel	4h00 20 à 30 mn	50% 50%	J.P. BERNICOT/ Y. MARCHAND J. P. BERNICOT/ Y. MARCHAND
UE 26 : Droit Public (6 ECTS) -Un écrit	3h00	100%	UE 26 : Droit Public (6 ECTS) -Un écrit ou un oral	3h00 15 mn	100%	J.J. URVOAS
UE 36 : Finances Publiques (5 ECTS) -Un oral de 10mn		100%	UE 36 : Finances Publiques (5 ECTS) -Un écrit ou un oral	1h30 15 mn	100%	F. CUILLANDRE
UE 46 : Economie (6 ECTS) -Un écrit	1h30	100 %	UE 46 : Economie (6 ECTS) -Un écrit ou un oral	1h30 15 mn	100%	L. LE MAUX
UE 56 : Projet de vie professionnelle (5 ECTS) - Note de synthèse -Anglais (contrôle continu/oral) - Stage /Fiche(s) d'action professionnelle	4h00 Durée définie par l'enseignant	40% 30% 30%	UE 56 : Projet de vie professionnelle (5 ECTS) - Rédaction d'une note à partir d'un sujet donné - Anglais (contrôle continu/oral) - Stage /Fiche(s) d'action professionnelle	5h00	40% 30% 30%	N. TALEC L. DUPUY

REGLEMENT DES EXAMENS DE L'IPAG de Brest

I – REGLES A RESPECTER

A – AVANT LE DEBUT DE L'EPREUVE

- Prendre toute disposition pour ne pas sortir pendant les épreuves
- **L'usage dûment constaté de documents ou matériels non autorisés** sera considéré par la commission de discipline comme tentative de fraude avérée.
- Les trousseaux seront rangées, **les téléphones portables éteints et rangés également dans votre sac.**
- Prévoir une montre pour la gestion de votre temps.

IMPORTANT :

Les montres connectées sont interdites et doivent être également rangées dans votre sac.

- Respecter la répartition dans les salles et utiliser les copies **remises par l'administration** chaque fois que ces dispositions sont prévues.

NB : Interdiction aux étudiants de se servir en copie-s sans présence du (de la) surveillant-e.

B – AU COURS DE L'EPREUVE

Quelques consignes :

- Placer la carte d'étudiant sur la table.
- Signer obligatoirement la liste d'émargement à la restitution de la copie.
- Ne pas oublier d'indiquer votre nom, prénom et n° d'étudiant en haut de chaque feuille, de signer dans l'emplacement indiqué, de rabattre et coller le volet prévu pour l'anonymat de la copie.
- Il est interdit de parler.
- Respecter les consignes données par les surveillants.

L'entrée dans la salle d'examen est interdite aux étudiants en retard, sauf motif valable, soumis à l'appréciation du surveillant et seulement au cours de la première heure, sans aucun temps de composition supplémentaire.

Les sorties définitives sont possibles à partir du 1/3 de la durée de l'épreuve (une heure pour les épreuves d'une durée supérieure à 3 heures).

Les sorties temporaires (passage aux toilettes) sont interdites pendant les 2 premières heures, sauf cas exceptionnel ; passé ce délai, un seul étudiant à la fois est admis à s'absenter de la salle.

II - RAPPEL DE LA PROCEDURE EN CAS DE FRAUDE

En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude à l'examen, le- la surveillant(e) responsable de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative sans interrompre la participation à l'épreuve du-de la ou des candidat-e-s. Il-elle saisit les pièces ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits. Il-elle dresse un procès-verbal contresigné par les autres surveillant-e-s et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude.

En cas de refus de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.

III – RISQUES ENCOURUS EN CAS DE FRAUDE OU DE TENTATIVE DE FRAUDE

Conformément au décret n° 92-657 du 13 juillet 1992 modifié, les sanctions encourues sont les suivantes :

1 - L'avertissement

2 - Le blâme

3 - L'exclusion de l'université pour une durée maximum de cinq ans ; cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans

4 - L'exclusion définitive de l'université

5 - L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans

6 - L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Toute sanction, prévue au présent article et prononcée dans le cas d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription, entraîne la nullité de l'inscription.

CALENDRIER UINIVERSITAIRE IPAG 2021/2022

Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août	
1 D		M		1 V		L		1 M		S		1 M	5 M	8 1 V		D		1 M		V		1 L			
2 L		J	rentrée scolaire	2 S		M		2 J	12 D		2 M		2 M	10 3 D		L		2 J		S		2 M			
3 M		V		3 D		M		3 V	49 L		3 V		6 J	10 3 D		M		3 V		D		3 M			
4 M		S		4 L	36	J		4 S		M		4 V		4 L		M		4 S		L		4 J			
5 J	32	D		5 M		V		5 D		M		5 S		5 M		J		5 D		M		5 V			
6 V		L	Reentrée IPAG	6 M		S		6 L		J		6 D		6 M		V		6 L		M		6 S			
7 S		M		7 J	1	D		7 M		V		7 L		7 J	13	S		7 M		J		7 D			
8 D		M		8 V		L		8 M	Examens Session 1 Sem. impair	S		8 M	6 M	9 8 V	11	D		8 M		V		8 L			
9 L		J		9 S		M		9 J		D		9 M		9 S		L		9 J	Examens Session 2 (1er et 2nd semestre)	S		9 M			
10 M		V	Journée accueil	10 D		M		10 V		L		10 J		10 D		M		10 V		D		10 M			
11 M		S		11 L		J		11 S		M		11 V		11 L		M		11 S		L		11 J			
12 J	33	D		12 M		V	6 V	12 D		M		12 S		12 M		J		12 D		M		12 V			
13 V		L		13 M	2	S		13 L		J		13 D		13 M		V		13 L		M		13 S			
14 S		M		14 J	42	D		14 M		V		14 L		14 J		S		14 M		J		14 D			
15 D		M		15 V		L		15 M	Examens Session 1 Sem. impair	S		15 M		15 V	10	D		15 M		V		15 L			
16 L		J		16 S	38	M		16 J		D		16 M		16 S		L		16 J	Examens Session 2 (1er et 2nd semestre)	S		16 M			
17 M		V		17 D		M		17 V		L		17 J		17 D		M		17 V		D		17 M			
18 M		S		18 L		J		18 S		M		18 V		18 L		M		18 S		L		18 J			
19 J	34	D		19 M		V	7 V	19 D		M		19 S		19 M		J		19 D		M		19 V			
20 V		L		20 M		S		20 L		J		20 D		20 M		V		20 L		M		20 S			
21 S		M		21 J	3	D		21 M		V		21 L		21 J		S		21 M		J		21 D			
22 D		M		22 V		L		22 M		S		22 M		22 M		D		22 M		V		22 L			
23 L		J		23 S	35	M		23 J		D		23 M		23 S		L		23 J		S		23 M			
24 M		V		24 D		M		24 V		L		24 J	9 J	24 D	13	M		24 V		D		24 M			
25 M		S		25 L		J		25 S	52	M		25 V		25 L		M		25 S		L		25 J			
26 J		D		26 M		V	8 V	26 D		M		26 S		26 M		S		26 D		M		26 V			
27 V		L		27 M		S		27 L		J		27 D		27 M		D		27 L		M		27 S			
28 S		M		28 J	4	D		28 M		V		28 L		28 J		L		28 M		J		28 D			
29 D		M		29 V		L		29 M		S		29 M		29 V		M		29 M		V		29 L			
30 L		J		30 S	40	M		30 J		D		30 J		30 S		L		30 J		S		30 M			
31 M				31 D				31 V		L		31 L		31 J		M		31 M		D		31 J			

Vacances scolaires 

Dates de l'année universitaire : du 01/09/2021 au 31/08/2022

Arrêts de cours 

Les dates limites d'inscription en formation initiale sont fixées :
 Pour les licences : 1^{er} octobre (semestre impair) et 15 février (semestre pair)
 Pour les masters : 15 octobre (semestre impair) et 28 février (semestre pair)

Examens 

Dates de fermeture de l'UBO 

Les résultats de jury de L3 doivent être connus dans la première semaine de juillet
 Les stages se feront sur les périodes suivantes :
 - Pour les licences : de préférence pendant les périodes d'arrêt de cours et au plus tard jusqu'au 24 avril
 - Pour les master 1 : **il sera toléré d'effectuer son stage jusqu'à fin mai au plus tard**
 - Pour les master 2 : le stage commencera impérativement **après le 15 février et devra être terminé au plus tard fin juin**

NB : Les étudiants en Master 2 conservent si besoin le bénéfice de leur inscription 2021-2022 jusqu'au 31.12.22, date-limite à laquelle le jury peut statuer sur la validation de leur diplôme dans le cadre de l'année universitaire 2021-2022.